



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

Séance extraordinaire du 15 avril 2008

- 2008-21 fixation des taux indemnitaires du maire et des adjoints en charge de délégation
- 2008-22 approbation des comptes administratifs du budget principal et annexe 2007, des comptes de gestion du receveur communal du budget principal et annexe 2007
- 2008-23 vote du budget primitif 2008
- 2008-24 formation des élus locaux
- 2008-25 réfection des pistes desservant les secteurs Risquetout et Banane
- 2008-26 vote du budget primitif concernant la régie des transports
- 2008-27 établissement d'une liste de contribuables pour la composition de la commission communale des impôts directs

**MONTSINERY
TONNEGRANDE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2008**

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2008

DELIBERATION N°2008/25/M-T

DATE D’AFFICHAGE

09 avril 2008

L’AN DEUX MILLE HUIT LE QUINZE AVRIL DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est assemblé en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ETAIENT PRESENTS :

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 13
ABSENTS : 02
QUORUM : 08

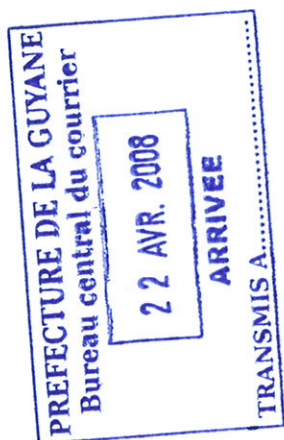
Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Madame **Marie-George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain-Patrick ROBINSON** Conseiller
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Vincent MAYEN**, Conseiller, a été nommé à ces fonctions qu’il a acceptés. Madame **Liliane DAUPHIN** ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE**, Maire. Madame **Liliane CHAVERI MOUTOU** ayant donné procuration à Monsieur **Jocelyn PRALIER**, 1^{er} Adjoint.

.../...



DELIBERATION 2008/25/MT

Relative au projet de réfection des pistes desservant les secteurs de Risquetout et banane

Le maire expose :

Faute d'entretien régulier, la piste de desserte du secteur de « Risquetout » et celle du secteur « Banane » sont actuellement dans un état de dégradation avancé qui porte préjudice aux usagers.

Bien que les terrains d'assiette de ces pistes appartiennent au domaine privé de l'Etat, la commune se doit d'intervenir pour le bien-être de ses administrés en approuvant un projet de réfection d'urgence, consistant en une remise en forme de la voie avec curage et reprofilage des fossés d'eau pluviale ainsi que la création de passages busés.

Ces travaux pourraient être financés par l'affectation d'un reliquat de subvention FEOGA de 110 000, 00 euros de l'opération soldée de réhabilitation de la piste dite « des trois rois » dans le même secteur.

Il importe d'approuver ce projet pour un montant de travaux de 110 000, 00 € et d'autoriser le maire à effectuer toutes demandes auprès des services concernés pour le financement, le choix d'un maître d'œuvre et la maîtrise du foncier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du maire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet présenté,

ARRETE son montant à la somme de 110 000, 00 €,

AUTORISE le maire à solliciter les aides les plus élevées,

ENGAGE la commune à entretenir les ouvrages subventionnés,

AUTORISE le maire à solliciter les services concernés pour la maîtrise foncière des ouvrages,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Origine	Taux	Montant
FEOGA	100%	110 000, 00 €

PRECISE que la maîtrise d'œuvre sera attribuée après consultation de bureaux d'étude spécialisés,

AUTORISE le maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Pour extrait certifié conforme
Montsinéry-Tonnégrande le 15 avril 2008.

Le maire



Patrick LECANTE

